

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 avril 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

Mme Annie Godbout, mairesse suppléante et conseillère, district numéro 5
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Annie Godbout.

Est absent :

M. Sylvain Juneau, maire

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 49, la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-154

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- Liste des chèques émis du 9 mars au 5 avril 2018, pour un montant de 1 020 097,85 \$;
- Liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 mars 2018, pour un montant de 502 247,95 \$;
- Liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 mars 2018, pour un montant de 963 699,53 \$
- La liste des dépenses par approbateur du 8 mars au 5 avril 2018, pour un montant de 1 772 356,23 \$



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018



2018-155

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 AVRIL 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2018.



2018-156

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 AVRIL 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2018-167** Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du 1^{er} juin 2018 au 30 avril 2022 (Appel d'offres public 51469)
- AP2018-195** Adjudication d'un contrat de service pour divers travaux en sécurité et système *Sphinx* (Dossier 51859)
- AP2018-138** Adjudication de contrats de services professionnels en médecine du travail relatifs aux services requis pour des expertises médicales (Dossier 51738)
- AP2018-199** Adjudication d'un contrat de service pour des travaux d'ouverture, de fermeture et d'entretien des systèmes d'irrigation – 2018 à 2020 (Appel d'offres public 51561)
- DE2018-064** Entente entre la Ville de Québec et *La Corporation Innocentre du Québec*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Programme québécois d'accélération*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2018-065** Entente entre la Ville de Québec et *La Corporation Innocentre du Québec*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Programme préparatoire au Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2018-070** Entente entre la Ville de Québec et *SVI e Solutions inc.*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Mise en œuvre du Plan de commercialisation – Phase I*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2018-075** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de développement économique communautaire de Québec*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- RH2018-171** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires

- RH2018-309** Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- TM2018-042** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue Marie-de-l'Incarnation – Quartier Saint-Sauveur – District électoral de Saint-Roch – Saint-Sauveur
- PA2018-040** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au réaménagement de l'échangeur entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Henri-IV dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1144
- CU2018-072** Appropriation de 15 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- TM2018-033** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au passage pour piétons à l'intersection de Grande Allée Est et de l'avenue George-VI*, R.A.V.Q. 1138
- TM2018-025** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé*, R.A.V.Q. 1179
- PV2018-002** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes du poste de pompage Saint-Pascal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1186
- PV2018-003** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1187
- PV2018-001** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1190

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-157

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE Mme Josée Larocque, directrice des finances – Trésorière et M. Maxime Labbé, trésorier adjoint, soient les représentants de la Ville à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

QUE ces représentants exerceront les pouvoirs de signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatifs à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les Services de cartes Desjardins – marchand #79910604.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2018-158

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2018-159

GREFFE – FIN DE L'ENTENTE DE LOCATION ENTRE LE CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY ET LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES – TERRAINS DE SOCCER

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE ne pas renouveler l'entente de location intervenue entre le Campus-Notre-Dame-de-Foy (CNDF) et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en date du 24 octobre 2008 relative aux terrains de soccer;

D'aviser le CNDF que l'entente ne sera pas renouvelée, mais que la Ville est prête à négocier une nouvelle entente différente de la première.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2018-160

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES, LA VILLE DE QUÉBEC, LE SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS ET LE CLUB DE SOCCER CRSA INC. – LOCATION DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer une lettre d'entente, dont copie est jointe au mémoire, entre le Séminaire Saint-François, le Club de soccer CRSA inc. et les Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'utilisation des terrains naturels et synthétiques du Séminaire Saint-François pour la saison extérieure 2018;

D'autoriser que soient effectués les paiements associés à cette lettre d'entente pour un montant approximatif de 30 000 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2018-161

GESTION DU TERRITOIRE – PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LE RÉSEAU DE COLLECTE D'EAUX USÉES MUNICIPALES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le Programme d'élimination des raccordements inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées municipales sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales;

D'adopter l'échéancier de réalisation du Programme en annexe au Programme;

DE transmettre le Programme et l'échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2018-162

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 70, RUE D'ANVERS

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager proposé est jugé satisfaisant. Entre autres, un alignement d'arbres servira à séparer l'aire d'exposition ordonnée de machineries de l'aire d'entreposage générale sur le site du point de vue de l'autoroute;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture, côté autoroute, a été passablement bonifiée afin de bien répondre aux critères applicables du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA tel que déposé pour le 70, rue d'Anvers, connu et désigné comme étant le lot 2 814 766, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal industriel;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par François Harvey, arpenteur-géomètre, minute 4720, daté du 18 janvier 2018;
- Plan d'architecture et d'aménagement paysager par Jérôme Ratté, architecte, N° de dossier C-1720, daté du 30 mars 2018;
- Plan civil et rétention pluviale par Manuel Frigon, ingénieur, N° de dossier MP17-219, daté du 12 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2018-163

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 5000, RUE CLÉMENT-LOCKQUELL

CONSIDÉRANT QUE le projet a été analysé par un expert externe (David Morin, ing. Tetrattech inc.) afin d'avoir des recommandations visant à atténuer les impacts possibles envers les résidences voisines de la terrasse St-Félix;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'intégrer les recommandations pertinentes du consultant afin de pouvoir conserver un certain contrôle sur le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA tel que déposé pour le 5000, rue de Clément-Lockquell, connu et désigné comme étant le lot 2 813 961, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'un système d'éclairage pour le terrain de soccer existant avec les conditions suivantes :

- Le filage de l'équipement doit être entièrement souterrain;
- Le type d'éclairage est assuré par le produit « All Field 750' de la compagnie Ephesus;
- Lors de l'installation du système, des séances d'ajustements et en tout temps par la suite, le propriétaire et/ou opérateur a le devoir de s'assurer que le système d'éclairage sera orienté d'une manière à limiter les impacts pour le voisinage. Plus précisément :
 - L'ajustement des luminaires du côté nord et pointant vers le sud est fait en fonction de réduire l'éblouissement sur les propriétés au sud de la rue "Terrasse St-Félix";
 - Le propriétaire doit, sur demande de la ville, déposer un rapport fait par un professionnel compétent au niveau de l'éclairage afin de démontrer que l'éclairage du site est optimisé de manière à répondre aux objectifs précédents. Le cas échéant, le propriétaire doit suivre les recommandations du rapport;
- Les luminaires proposés doivent avoir en tout temps, tel que prévu, une visière qui réduit l'éclairage vers le haut et donc l'éblouissement autour du site et en direction des résidences. Au besoin, la visière doit être ajustée et/ou augmentée afin de réduire l'éblouissement vers les résidences voisines;
- La haie de cèdres existante, longeant la terrasse St-Félix, doit être conservée dans une condition assurant sa croissance afin de bonifier au fil du temps l'écran visuel;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Résumé du projet par Claude Lévesque, mandataire et directeur général de Sports d'équipe de la Capitale, courriel du 31 janvier 2018;
- Calcul et projection par Éclairage Optimum, projet Soccer — Notre-Dame-de-Foy, 15 janvier 2018;
- Commentaires et recommandations par David Morin, ingénieur, Tetrattech, courriel du 7 février 2018.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2018-164

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 180, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager proposé est jugé satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture proposée est d'un style moderne et épuré intégrant plusieurs éléments architecturaux intéressants.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA tel que déposé pour le 180, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 160 232, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal industriel sur un terrain vacant. Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture et d'aménagement paysager par Régis Lechasseur, architecte, N° de projet 586-201 daté du 9 mars 2018;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1511, daté du 22 février 2018;
- Plan civil avec rétention pluviale par Philippe Perron, ingénieur, N° de projet 17437-1 daté du 5 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-165

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4989H, RUE DES BOCAGES

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4989H, rue des Bocages.

CONSIDÉRANT QUE le portique, tel que proposé, s'intègre bien à la résidence existante de par son architecture et matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un portique à cet endroit ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4989-H, rue des Bocages, connu et désigné comme étant le lot 2 812 149 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à :

- Rendre réputée conforme la marge avant secondaire du bâtiment principal à 5,45 m au lieu de la marge de 6,0 m minimum tel que prescrit par le *Règlement de zonage n° 132* et ses amendements en vigueur lors de la construction de la maison en 1977;
- Autoriser la construction d'un portique en cour avant secondaire dont l'implantation empiète dans la marge de recul minimale avec une superficie au sol à 8,0 m² au lieu de 5,0 m² maximum tel prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*;
- Autoriser l'empiètement de 2,54 m du même portique au lieu d'empiéter d'un maximum de 2,0 m dans la marge de recul minimale qui est de 6,0 m, tel que prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1508, daté du 22 février 2018;
- Plan avec élévations préparé par Patricia Gendron, designer, projet "Agrandissement Muriel Gourd", daté du 8 février 2018.

Adoptée à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2018-166

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4538B, RUE DE LA FUTAIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE reporter la séance de consultation publique et la décision concernant la demande de dérogation mineur à la séance ordinaire du 8 mai 2018, à 19 h 30, au 200, route de Fossambault.

Adoptée à l'unanimité, la présidente vote



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

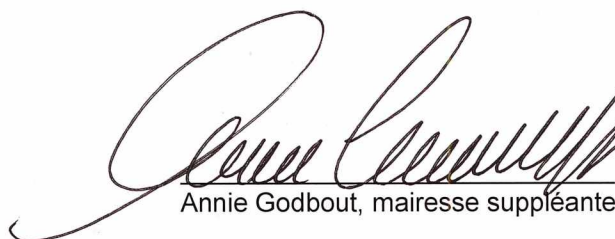



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, la présidente déclare la séance close à 20 h 33.


Annie Godbout, mairesse suppléante


Daniel Martineau, greffier